

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT PENAL ET SCIENCE CRIMINELLE	
PARCOURS TYPE	Droit pénal des affaires publiques et privées	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
/		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
Compensation		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		DROIT PENAL									SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit pénal des affaires publiques et privées									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1 (*)	192	40,5	30	30	oui	oui						
UE	S1	UE Parcours commun S1	66	27	14	14	Oui	Oui						
Choisir 2 matières <u>renforcées</u> (CM+TD) parmi les 3 proposées :														
Matière	S1	Contrats Civils et commerciaux 1	33	13,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4	1	Écrit	3h	
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33	13,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4	1	Écrit	3h	
Matière	S1	Droit processuel	33	13,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4	1	Écrit	3h	
UE	S1	UE Parcours affaires S1	126		14	14	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit pénal du travail	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Choisir 1 matière <u>non renforcée</u> (CM) <u>différente</u> de la matière renforcée déjà choisie au S1 :														
Matière	S1	Contrats Civils et commerciaux 1	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S1	Droit processuel	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Choisir 2 matières en option parmi les 6 proposées :														
Matière	S1	Contentieux de l'Union européenne	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S1	Droit des sûretés	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S1	Droit International et européen des droits de l'homme	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S1	Droit pénal du travail	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S1	Histoire de la Justice	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S1	Philosophie du droit	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
UE	S1	UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)		13,5	2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT PENAL									SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit pénal des affaires publiques et privées									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2 (*)	195	40,5	30	30	oui	oui						
UE	S2	UE Parcours commun S2	66	27	14	14	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit pénal des affaires	33	13,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4		Écrit	3h	
Choisir 1 matière <u>renforcée</u> (CM+TD) parmi les 2 proposées :														
Matière	S2	Droit pénal spécial 2	33	13,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33	13,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4		Écrit	3h	
UE	S2	UE Parcours affaires S2	129		14	14	Oui	Oui						
Choisir 1 matière <u>non renforcée</u> (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S2 :														
Matière	S2	Droit pénal spécial 2	33		5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33		5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Choisir 3 matières en option parmi les 6 proposées :														
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S2	Droit de la nationalité et des étrangers	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S2	Droit des peines et criminologie	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S2	Histoire contemporaine	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S2	Procédure civile d'exécution	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
UE	S2	UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)		13,5	2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
		TOTAL ANNUEL	387	81	60	60								

* Certaines matières sont susceptibles d'être dispensées en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation ou dispositif innovation pédagogique).

MASTER 2		DROIT PENAL								Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit pénal des affaires publiques et privées								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	Semestre 3	270		45	45	Oui	Oui					
UE	S1	UE Les fondements du droit pénal des affaires	90		17	17	Oui	Oui				5h x 2	2 épreuves écrites de 5h chacune portant sur l'ensemble des matières des 2 UE (1 épreuve à visée pratique et 1 épreuve à visée théorique)
Matière	S1	Droit pénal général appliqué aux affaires	20				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Droit pénal international appliqué aux affaires	20				Non	Oui					
Matière	S1	Procédure pénale appliquée aux affaires	20				Non	Oui					
Matière	S1	Histoire du droit pénal des affaires	10				Non	Oui					
Matière	S1	Droit de la peine appliqué aux affaires	20				Non	Oui					
UE	S1	UE Les manifestations du droit pénal des affaires	70		13	13	Oui	Oui			Écrit	5h x 2	
Matière	S1	Droit pénal des affaires dans le code pénal	5				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Droit pénal des affaires publiques	10				Non	Oui					
Matière	S1	Droit pénal commercial	10				Non	Oui					
Matière	S1	Droit pénal de la consommation	10				Non	Oui					
Matière	S1	Droit pénal bancaire	10				Non	Oui					
Matière	S1	Droit pénal boursier	5				Non	Oui					
Matière	S1	Droit pénal fiscal	10				Non	Oui					
Matière	S1	Droit pénal de l'environnement	10				Non	Oui					
UE	S1	UE L'environnement du droit pénal des affaires	65		10	7,5	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit de l'anticorruption	15				Non	Non	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Droit de l'antiblançiment	15				Non	Non					
Matière	S1	Lutte contre le travail illégal	15				Non	Non					
Matière	S1	Analyse financière	10				Non	Non					
Matière	S1	Evaluation des procédures comptables et ingénierie de la fraude	10				Non	Non					
UE	S1	UE Les acteurs du droit pénal des affaires	45		5	7,5	Oui	Oui					
Matière	S1	PNF	5				Non	Non					
Matière	S1	TRACFIN	5				Non	Non					
Matière	S1	L'AFA	5				Non	Non					
Matière	S1	L'AGRASC	5				Non	Non					
Matière	S1	Les douanes	5				Non	Non					
Matière	S1	JIRS	10				Non	Non					
Matière	S1	Conférence libre	10				Non	Non					Non évalué

MASTER 2		DROIT PENAL								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit pénal des affaires publiques et privées								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	Semestre 4			15	15	Oui	Oui					
UE	S2	UE Voie professionnelle ou recherche (au choix)			15	15	Oui	Oui					
Matière	S2	Voie professionnelle : stage (6 semaines minimum)					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		Rapport de stage
Matière	S2	Voir recherche : Mémoire de recherche					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		Mémoire de recherche
		TOTAL ANNUEL	270		60	60							